

Loi Yadan : Lettre du Congrès juif antisioniste à l'Assemblée nationale

Ronnie Barkan, Dalia Sarig Haim, Bresheeth-Žabner

27 janvier 2026

Le Congrès juif antisioniste et son opposition au projet de loi n° 575

**LOI YADAN :
C'EST TOUJOURS NON !**



Ronnie Barkan, Dalia Sarig Haim, Bresheeth-Žabner

« Madame, Monsieur le Député Christine Pirès Beaune,

En vue du débat et du vote prévu à l'Assemblée Nationale le lundi 26 janvier sur la [proposition de loi visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme](#), vous trouverez ci-joint la lettre qui vous est adressée par le comité d'organisation du Congrès juif antisioniste, appelant à rejeter ce texte. »

23 janvier 2026

Nous vous écrivons en tant qu'organisateurs du Premier Congrès juif antisioniste de Vienne, où, en juin 2025, plus d'un millier de Juifs antisionistes, issus de nombreuses organisations du monde entier, se sont réunis pendant trois jours pour des débats et des discussions. Dans notre déclaration du 15 juin 2025, le Premier Congrès juif antisioniste a clairement exprimé sa position :

« Nous condamnons sans réserve tous les crimes de guerre commis par Israël depuis le 7 octobre 2023, incluant le nettoyage ethnique, l'apartheid militarisé, l'urbicide, la scholasticide, la medicalcide, la faim de masse utilisée comme instrument d'expulsion forcée de plus de deux millions de Gazaouis, ainsi que le génocide en cours de centaines de milliers de personnes — l'un des pires crimes de guerre de notre époque. Ces actes ont déjà été reconnus comme tels par la CPI et la CIJ, bien que l'État d'Israël ait rejeté en bloc les demandes des deux tribunaux ».

Nous vous écrivons pour dénoncer avec la plus grande fermeté le racisme honteux du projet de loi n° 575, qui s'obstine à amalgamer le judaïsme — une religion plus ancienne que le christianisme — et le sionisme — un projet colonial suprématiste centenaire dont la mise en œuvre en Palestine a engendré de nombreuses atrocités, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment un génocide qui se poursuit encore aujourd'hui.

Cette confusion, et l'obstination à assimiler toute critique légitime du sionisme à de l'hostilité envers les Juifs, ne visent pas à protéger les Juifs. Elles visent à protéger les sionistes, tout en diffamant et en mettant en péril le bien-être du peuple juif — dont la plupart des membres vivent hors de Palestine.

Notre déclaration se poursuit :

« Nous rejetons catégoriquement l'affirmation selon laquelle Israël agit au nom des Juifs, ou que tous les Juifs soutiennent ses actes criminels. Nous appelons les Juifs du monde entier à s'élever contre l'État sioniste — à refuser sa légitimité et à exiger l'arrêt immédiat de ses actions criminelles et abjectes. Cela inclut le soutien au mouvement BDS et la rupture des liens culturels, politiques et institutionnels avec Israël, jusqu'à ce qu'il réponde aux conditions susmentionnées. Israël et le sionisme sont illégaux et immoraux tout en prétendant agir au nom des Juifs — mettant dès lors tous les Juifs en danger. Cette prétention que les Juifs soutiennent intrinsèquement Israël et son État abject constitue un véritable antisémitisme. »

Le sionisme est une idéologie raciste et une pratique brutale et génocidaire. En tant que Juifs antisionistes, nous avons le devoir moral, humain et politique de condamner, de nous opposer et de dénoncer les crimes contre l'humanité commis par des Juifs et en leur nom, ainsi que ceux perpétrés au nom du judaïsme. Nombre d'entre nous descendons de Juifs ayant survécu à l'Holocauste nazi et sommes fondamentalement opposés à la brutalité nazie employée par Israël contre les Palestiniens. Nous ne nous opposons pas seulement à Israël, mais aussi à tous les pays occidentaux qui le soutiennent et l'encouragent dans ses crimes. Nous estimons que la République française porte une responsabilité historique, depuis la Révolution française, en matière de libertés civiques et politiques et de droits humains, responsabilité que le projet de loi proposé non seulement conteste, mais anéantit de fait.

Il existe d'innombrables antisionistes à travers le monde, maintenant que le caractère génocidaire d'Israël est si clairement établi, et nombre d'entre eux sont juifs. C'est pourquoi nous avons créé le Congrès juif antisioniste : pour rassembler les représentants de ces nombreuses personnes du monde entier, afin de nous unir et de lutter fermement contre le sionisme raciste, comme nous l'avons fait contre l'apartheid raciste sud-africain.

Contrairement à la montée du racisme — qu'il vise les musulmans, les juifs, les personnes de couleur ou d'autres — qui doit être combattue, la montée du sentiment antisioniste est un phénomène nécessaire et bienvenu qu'il convient d'accueillir et d'encourager. La plupart des gens à travers le monde comprennent que la lutte pour la Palestine est en réalité la lutte pour l'humanité. Comme ce fut le cas dans la lutte contre le nazisme-fascisme, la lutte contre le sionisme vise à affirmer et à chercher notre humanité commune.

La prétendue « définition de l'IHRA » est un raisonnement profondément erroné. Elle est formulée de manière cyclique, à l'aide d'« exemples », ce qui ne fait qu'amalgamer judaïsme et sionisme, assimilant ainsi l'antisionisme légitime au racisme de l'antisémitisme. Cette « définition de l'IHRA » sert à justifier les brutalités et la suprématie israéliennes et doit être rejetée. Elle est instrumentalisée pour réduire au silence tous les défenseurs des droits humains et des libertés, comme nous et bien d'autres. Son utilisation, à l'instar de celle prévue par le projet de loi n° 575, entraînera une recrudescence de l'antisémitisme en France, en raison de l'injustice qu'elle recèle, et contrecarrera donc son objectif affiché de lutte contre l'antisémitisme. De fait, la « définition de l'IHRA » est si erronée que l'un de ses principaux auteurs, Kenneth Stern, avait mis en garde contre son utilisation abusive dès l'introduction de ces « exemples » supplémentaires.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, ce projet de loi est une absurdité qui doit être rejetée par le Parlement. Non seulement pour le bien des Palestiniens, non seulement pour le bien des Juifs ou des Musulmans, mais pour le bien des valeurs mêmes qui nous sont chères en tant que société et qui nous ont été léguées par la Révolution française : la liberté, l'égalité et la fraternité. Au nom de la Révolution française, au

nom de notre humanité commune, ce projet de loi doit être rejeté.

Bien cordialement,

Ronnie Barkan
Dalia Sarig
Haim Bresheeth-Žabner